

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	12 mai 2017	22 mai 2017
Quorum 69		
Votants 81		
Suffrages exprimés : 81		

**Séance du 31 mai 2017**

N°170531-28

L’an deux mil dix-sept, le 31 mai à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaients présents :

MM Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Rémy BELLANGER, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, ETIENNE Philippe, Thierry FABAREZ, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Brigitte HATTON, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaients absents représentés par le suppléant :

M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR  
 M. Alain LETARD représenté par Mme Valérie MORSSALINE

Etaients absents excusés avec pouvoir :

M. Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Mme Valérie MORSSALINE  
 M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE  
 Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à M. René VIMONT  
 Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
 M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE  
 Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
 M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE  
 M. François-Pierre LECLUSE a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL  
 M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET  
 M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET  
 M. Olivier TASSEL a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
 M. Jean-Pierre THEVENOT a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT

Absents :

- M. Enrick DEBRABANDERE et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yvon PESQUET a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**Objet :**

**FINANCES – Délégation eau – Décision modificative n°1/2017**

**N°28**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre avec l'adhésion des communes de Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

En vertu de l'article L.1612-11 du CGCT, il est possible d'apporter en cours d'année des modifications au budget.

La commission des finances en date du 10 mai 2017 a émis un avis favorable.

Le bureau élargi en sa séance 18 mai 2017 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :**

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2017 DELEGATION EAU

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			73 IMPOTS ET TAXES	
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	66 CHARGES FINANCIERES			78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	9 061.00 €
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS				
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 061.00 €			
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 061.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 061.00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	109 853.00 €		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 061.00 €
				13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
				13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
				001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	100 792.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>109 853.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>109 853.00 €</b>

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	S E N S	BUDGET PRIMITIF	DM n°1	EXPLICATION
	Opération	Chapitre					
FIN	PAS D'OPERATION	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	F R	3 695 533.00 €	9 061.00 €	Affectation définitive des résultats 2016 modifié par l'intégration du Syndicat d'Eau d'Héricourt Nord
FIN	PAS D'OPERATION	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	I R	992 981.00 €	100 792.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2313 CONSTRUCTIONS	I D	3 741 517.23 €	109 853.00 €	Equilibre de la DM
FIN	PAS D'OPERATION	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F D	3 938 620.18 €	9 061.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I R	3 938 620.18 €	9 061.00 €	

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour le Président  
empêché,  
Le Vice-Président

Jérôme LHEUREUX



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 28 - Séance du 31/05/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 08/06/17  
Date de publication : 08/06/17

Le Président,

G. COLIN



Jérôme LHEUREUX

Pour le Président  
empêché,  
Le Vice-Président

Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170531-170531-28-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2017  
Date de réception préfecture : 08/06/2017